



Exclusive >< Partners

ACTION BOUYGUES RENDEMENT DÉCEMBRE 2018



Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾

- **Période de commercialisation : du 1^{er} octobre 2018 au 17 décembre 2018**
- **Durée d'investissement conseillée : 10 ans** (hors remboursement automatique anticipé)
- **Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions**
- Titre de créance complexe émis par Natixis Structured Issuance SA, société d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de la formule donnée par Natixis SA (Moody's A1/Fitch : A/Standard & Poor's : A⁽²⁾), soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- **Éligibilité: Contrat d'assurance vie et de capitalisation, comptes titres**

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette présentation. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte pourra varier en fonction des conditions de marché à la hausse ou à la baisse.

⁽²⁾ Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

Objectifs d'investissement

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Action Bouygues Rendement Décembre 2018 est un titre de créance présentant un risque de perte en capital, en cours de vie et à l'échéance, proposant aux investisseurs de s'adosser à une action française. Le remboursement est donc conditionné à l'évolution du cours de l'action Bouygues (« l'Action »), dividendes non réinvestis.

De l'année 1 à 10, si à l'une des Dates d'Observation Annuelle ou à la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est supérieur ou égal à la barrière de coupon (65 % du Cours Initial), l'investisseur recevra un coupon de 8 %⁽¹⁾ au titre de l'année.

De l'année 1 à 9, si à l'une des Dates d'Observation Annuelle, le cours de l'Action est supérieur ou égal au Cours Initial, le capital sera remboursé par anticipation avec un coupon de 8 % au titre de l'année.

En année 10, si à la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est supérieur ou égal à 65 % du Cours Initial, l'investisseur recevra 100 % du capital initial plus le coupon de 8 %⁽¹⁾ défini ci-dessus au titre de l'année.

En année 10, si à la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est compris entre 50 % (inclus) et 65 % (exclu) du Cours Initial, l'investisseur recevra 100 % du capital initial.

Si le cours de l'Action à l'échéance est strictement inférieur à 50 % du Cours Initial et en absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de la baisse enregistrée par le cours de l'Action.

POINTS CLÉS

- Un mécanisme de coupon de 8 %⁽¹⁾ possible chaque année, de l'année 1 à 10, si le cours de l'Action est supérieur ou égal à la barrière de coupon (65 % du Cours Initial), à l'une des Dates d'Observation Annuelle ou à la Date d'Observation Finale.
- Un mécanisme de remboursement anticipé du capital et un coupon de 8 %⁽¹⁾, au titre de l'année, activable automatiquement de l'année 1 à 9, si le cours de l'Action est supérieur ou égal au Cours Initial à l'une des Dates d'Observation Annuelle.
- Une perte en capital possible à l'échéance pouvant être partielle ou totale (perte d'au moins 50 %), dans le cas où le cours de l'Action enregistre une baisse de plus de 50 % par rapport à son Cours Initial et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale d'Action Bouygues Rendement Décembre 2018, soit 1000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat en compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif.

Les titres de créances « Action Bouygues Rendement Décembre 2018 » peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de Action Bouygues Rendement Décembre 2018 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite et/ou défaut de paiement de l'Émetteur ou du Garant et hors mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Avantages/Inconvénients

AVANTAGES

- Action Bouygues Rendement Décembre 2018 offre un coupon potentiel de 8 %⁽¹⁾ chaque année, si à une Date d'Observation Annuelle ou à la Date d'Observation Finale, le cours de clôture de l'Action est supérieur ou égal à la barrière de coupon (65 % du Cours Initial).
- Dès qu'à l'une des Dates d'Observation Annuelle des années 1 à 9, le cours de l'Action est supérieur ou égal au Cours Initial, le produit s'arrête et l'investisseur reçoit par anticipation son capital initial et le coupon de 8 %⁽¹⁾ défini ci-dessus au titre de l'année.
- Si le cours de l'Action est supérieur ou égal à 50 % du Cours Initial à la Date d'Observation Finale, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial.

INCONVÉNIENTS

- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- Action Bouygues Rendement Décembre 2018 présente un risque de perte en capital :
 - En cours de vie, en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente.
 - À l'échéance, l'investisseur subit une perte en capital si, à la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est strictement inférieur à 50 % du Cours Initial. Cette perte peut être partielle ou totale.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.
- Le rendement de Action Bouygues Rendement Décembre 2018 à l'échéance est très sensible à une faible variation du cours de l'Action autour des seuils de 50 % et de 65 % du Cours Initial. L'évolution de la valeur de marché de Action Bouygues Rendement Janvier 2029 pourra différer de l'évolution de l'Action.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'Action.
- Le gain annuel étant plafonné, l'investisseur pourra ne bénéficier que partiellement de la hausse du cours de l'Action, soit un Taux de Rendement Annuel brut plafonné à 7,94 %.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite et/ou défaut de paiement de l'Émetteur ou du Garant et hors mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Détails du mécanisme de remboursement

MECANISME DE COUPON

Des années 1 à 10, si à l'une des Dates d'Observation Annuelle ou à la Date d'Observation Finale⁽¹⁾, le cours de l'Action est supérieur ou égal à la barrière de coupon (65 % du Cours Initial), l'investisseur reçoit :

Un coupon de 8 %⁽²⁾ au titre de l'année

MECANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ CONDITIONNEL DÈS LA 1^{ère} ANNÉE

Des années 1 à 9, si à l'une des Dates d'Observation Annuelle⁽¹⁾, le cours de l'Action est supérieur ou égal au Cours Initial, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son capital initial
+
le coupon de 8 %⁽²⁾ défini ci-dessus
(Soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,94 %)

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

En année 10, si à la Date d'Observation Finale⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'Action depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾ :

Cas favorable

Si le cours de l'Action est supérieur à la barrière de coupon (65 % du Cours Initial), l'investisseur reçoit le 2 janvier 2029 :

L'intégralité de son capital initial
+
le coupon de 8 %⁽²⁾ défini ci-dessus
(Soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,94 %)

Cas médian

Si le cours de l'Action est compris entre 50 % (inclus) et 65 % (exclu) du Cours Initial, l'investisseur reçoit le 2 janvier 2029 :

L'intégralité de son capital initial
(Soit un Taux de Rendement Annuel de 0 %)

Cas défavorable

Sinon, si le cours de l'Action est strictement inférieur à 50 % du Cours Initial depuis l'origine, l'investisseur reçoit le 2 janvier 2029 :

La valeur finale⁽³⁾ de l'Action
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Action.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

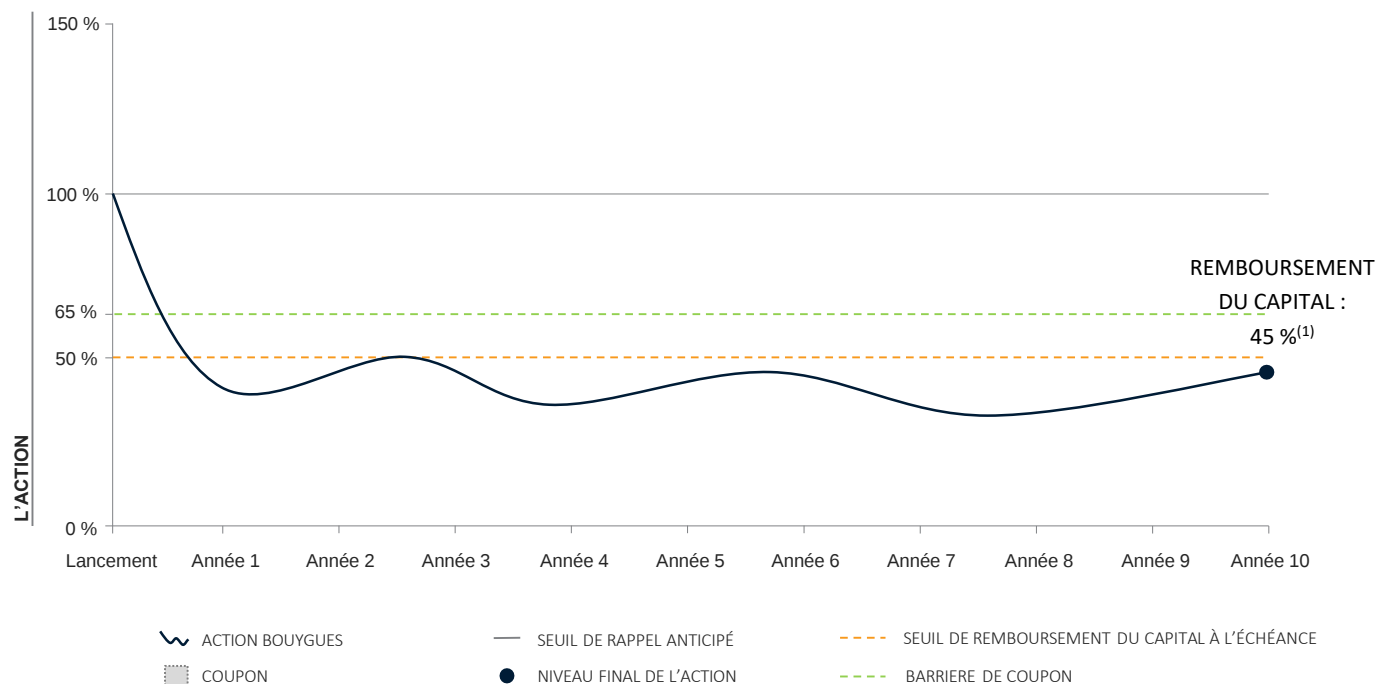
⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite et/ou défaut de paiement de l'Émetteur ou du Garant et hors mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽³⁾ La valeur finale de l'Action à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne présagent nullement de résultats futurs et ne constituent en aucun cas une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSSE DU COURS DE L'ACTION SUPÉRIEURE À 50 %



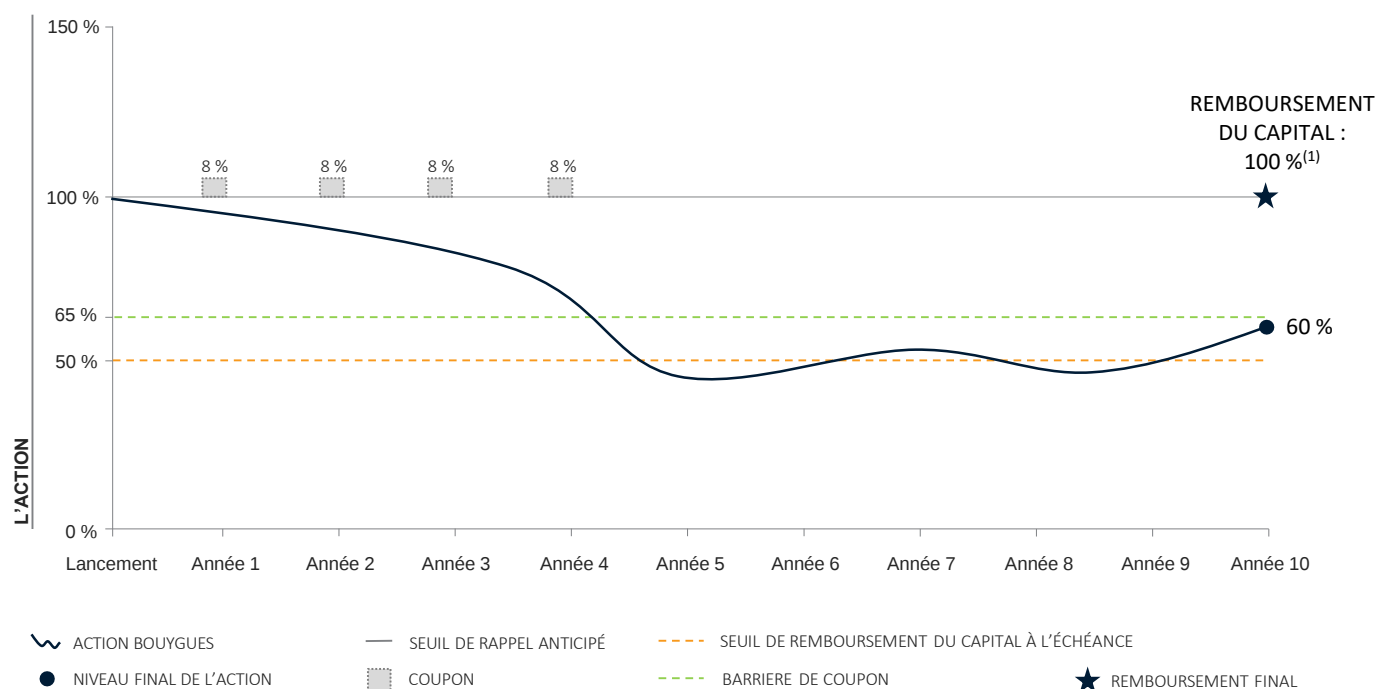
- De l'année 1 à 9, à chaque Date d'Observation, le cours de l'Action est strictement inférieur à 65 % de son Cours Initial. L'investisseur ne reçoit pas de coupon.
- De l'année 1 à 9, à chaque Date d'Observation, le cours de l'Action est strictement inférieur à son Cours Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'issue des 10 ans, le cours de l'Action est strictement inférieur à 50 % du Cours Initial (performance de -55 % depuis l'origine). L'investisseur reçoit le capital initial diminué de la baisse du cours de l'Action, soit 45 % du capital initial. L'investisseur subit une perte en capital.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut de -7,64 %, similaire à un investissement direct dans l'Action, hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par l'Action, du fait du mécanisme du produit.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite et/ou défaut de paiement de l'Émetteur ou du Garant et hors mise en résolution du Garant.

Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne présagent nullement de résultats futurs et ne constituent en aucun cas une offre commerciale.

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DU COURS DE L'ACTION COMPRISE ENTRE 35 % ET 50 %



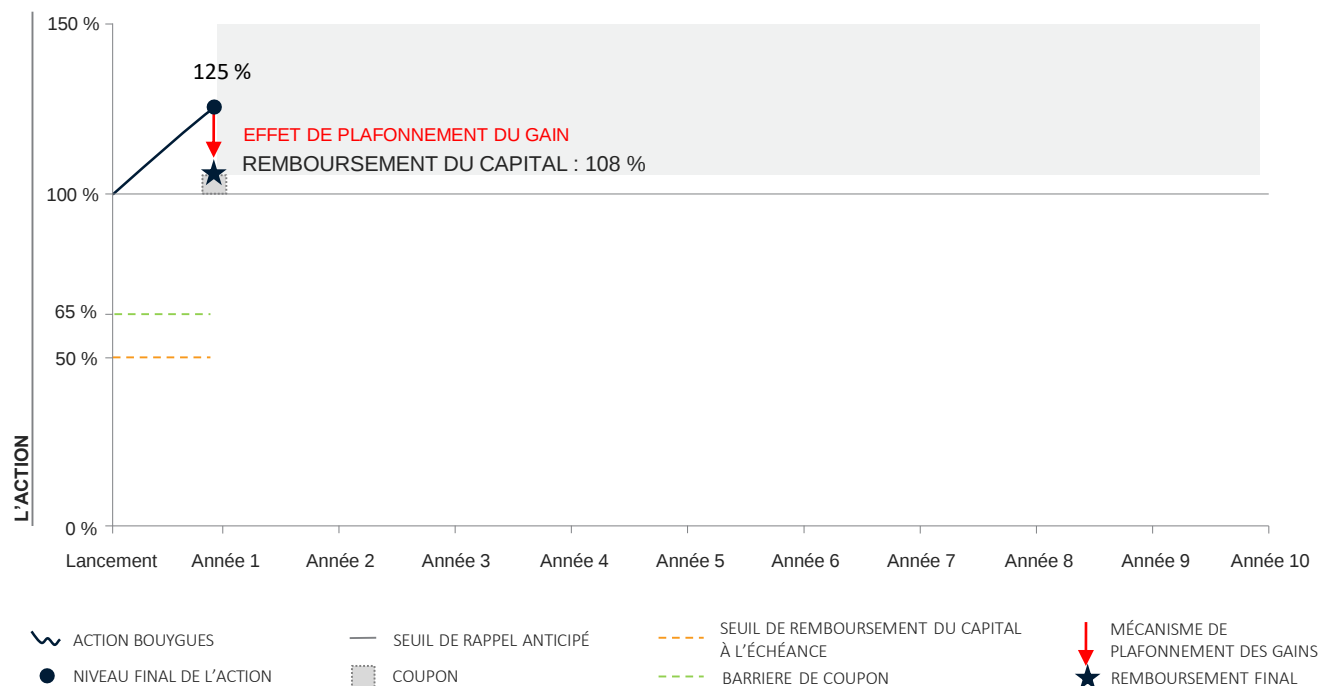
- De l'année 1 à 4, à chaque Date d'Observation, le cours de l'Action est supérieur ou égal à 65 % de son Cours Initial. L'investisseur reçoit un coupon de 8 % au titre de chaque année.
- De l'année 5 à 9, à chaque Date d'Observation, le cours de l'Action est strictement inférieur à 65 % de son Cours Initial. L'investisseur ne reçoit pas de coupon.
- De l'année 1 à 9, à chaque Date d'Observation, le cours de l'Action est strictement inférieur à son Cours Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'issue des 10 ans, le cours de l'Action est supérieur à 50 % du Cours Initial (60 % du Cours Initial). L'investisseur reçoit 100 % du capital initial.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut de 3,51 %, contre un Taux de Rendement Annuel de -4,95 % pour un investissement direct dans l'Action, hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par l'Action, du fait du mécanisme du produit.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite et/ou défaut de paiement de l'Émetteur ou du Garant et hors mise en résolution du Garant.

Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne présagent nullement de résultats futurs et ne constituent en aucun cas une offre commerciale.

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DU COURS DE L'ACTION .



- À l'issue de l'année 1, le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial (125 % du cours initial). Le mécanisme de remboursement anticipé est donc activé. L'investisseur reçoit un coupon de 8 % au titre de l'année et 100 % du capital investi (soit 108 % du capital investi).
- Ce qui correspond à un taux de rendement annuel brut de 7,65 % contre un Taux de Rendement Annuel brut de 23,83 % pour un investissement direct dans l'Action, hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par l'Action, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite et/ou défaut de paiement de l'Émetteur ou du Garant et hors mise en résolution du Garant.

L'action sous-jacente : Bouygues

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. **Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.**

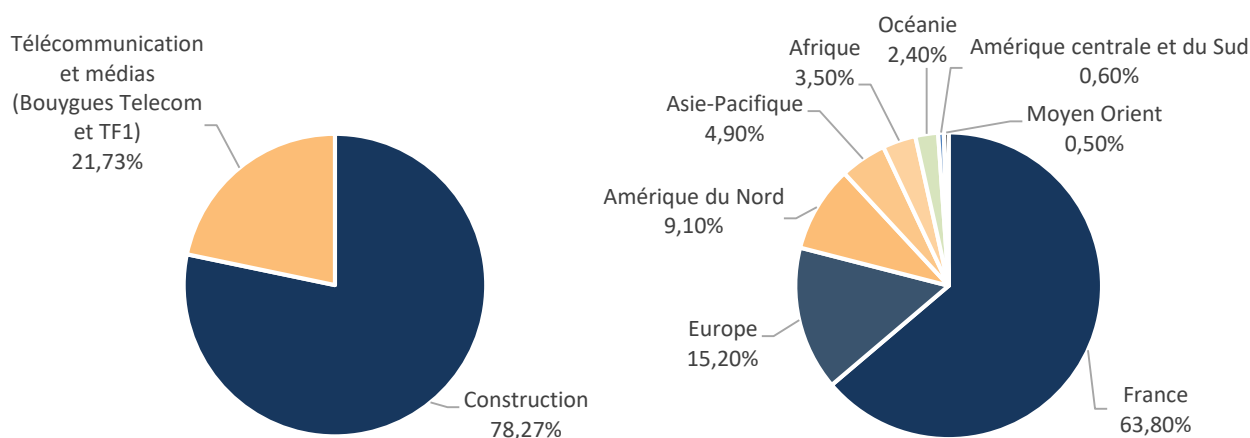
Bouygues offre des services dans la construction (génie civil, maîtrise d'ouvrage de pétrole et gaz), immobilier (projets résidentiels, commerciaux et de bureaux) et communication par portable. Elle produit aussi des programmes de télévision et des films et gère des services aux collectivités (production d'électricité, distribution d'eau et collecte des déchets).

Création	Notation S&P ⁽¹⁾	Notation Moody's ⁽¹⁾	Chiffre d'affaires ⁽²⁾	Résultat Net ⁽²⁾	Dette Financière Nette ⁽²⁾	Capitaux propres ⁽²⁾
1952	BBB+	A3	32 904M€	936M€	1 914M€	828M€

ÉVOLUTION HISTORIQUE DE L'ACTION



RÉPARTITION SECTORIELLE ET GÉOGRAPHIQUE DE L'ACTION



Source : Rapport annuel 2017 Bouygues et Bloomberg au 10/09/2018. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Natixis ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

⁽¹⁾ S&P et Moody's Crédit Ratings au 10/09/2018.

⁽²⁾ Données au 31/12/2017

Caractéristiques principales

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque en capital en cours de vie et à l'échéance
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la Garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA)
Garant de l'Émetteur	Natixis SA (Moody's: A1 / Fitch: A / S&P : A). Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Période de commercialisation	Du 1 ^{er} octobre 2018 (9h00) au 17 décembre 2018 (17h00)
Devise	EUR
Code ISIN	FR0013365111
Valeur nominale	EUR 1 000
Montant minimum de souscription	1 000 euros. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Durée d'Investissement Conseillée	10 ans
Sous-jacent	Action Bouygues (Code Bloomberg : EN FP)
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale
Date d'Observation Initiale	17 décembre 2018
Date d'Emission	1 ^{er} octobre 2018
Date d'Observation Annuelle	18/12/2019, 18/12/2020, 20/12/2021, 19/12/2022, 18/12/2023, 18/12/2024, 18/12/2025, 18/12/2026, 20/12/2027.
Date de Remboursement Automatique Anticipé	02/01/2020, 04/01/2021, 04/01/2022, 03/01/2023, 02/01/2024, 02/01/2025, 02/01/2026, 04/01/2027, 04/01/2028.
Date d'Observation Finale	18 décembre 2028
Date d'Echéance	2 janvier 2029
Cours Initial	Cours de clôture au 17 décembre 2018
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque Jour de Bourse du Sous-Jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le jour de Négociation Suivant. La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com)
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société ») sur fréquence mensuelle. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflit d'intérêts
Règlement/livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1 % TTC du nominal des titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distribution.
Cadre de Distribution	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, compte-titres

Facteurs de risques

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus de Base.

Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs services juridiques, fiscaux, comptables, de réglementation et d'investissement au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.

Merci de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des titres et, en particulier, revoir les facteurs de Risque associés à ces Titres. Le fait d'investir dans ces Titres implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Risque lié aux sous-jacents : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du Cours de l'action Bouygues et donc à l'évolution du marché actions français.

Risque de perte en capital : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'action Bouygues. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.

Risques de marché : Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'action Bouygues, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'action clôture aux alentours de 50 % de baisse par rapport à son cours initial.

Risque de liquidité : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la réalisation de la brochure. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.

Risque de contrepartie : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de créance émis par l'Émetteur.

Informations importantes

Avertissement

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité d'Exclusive Partners qui commercialise le produit Action Bouygues Rendement Décembre 2018. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire.

Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Action Bouygues Rendement Décembre 2018 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Action Bouygues Rendement Décembre 2018 est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication. Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

Informations importantes

Le Prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé en date du 13 juin 2018 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa 18-244 (le « Prospectus »). Le Prospectus de l'émission est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), et sur le site dédié de NATIXIS (equityderivatives.natixis.com) et/ou peut être obtenu gratuitement auprès de NATIXIS à l'adresse suivante : NATIXIS – 47 quai d'Austerlitz – 75013 PARIS, sur simple demande. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 27 septembre 2018 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (equityderivatives.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. NATIXIS est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. NATIXIS est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).



EXCLUSIVE PARTNERS
124 BOULEVARD HAUSSMANN
75008 PARIS